

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 septembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 17

**Présents** : 14

**Votants** : 17

**Présents** : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; CHEVALIER Cécile ; POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; GALERY Jacques ; BADUEL Patrick ; BARDY Daniel ; DELOM Florence ; MARCENAC Cécile ; MURAT Frédéric ; RAYNAL Géraud ; LEGOUT Cécile ; VABRE Fabien.

**Absents** : PORTERO Séverine (procuration à Alain POUGET) ; BOUTONNET Sabine (procuration à Cécile CHEVALIER) ; PENA-AUBERT Christelle procuration à Patricia BENITO).

L'an deux-mille vingt-deux, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 07 septembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**N° 2022-056 – Confection des paies informatiques des agents et des élus de la collectivité**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Secrétaire de mairie en charge de la confection des traitements et des indemnités de la collectivité va être arrêtée pour une durée indéterminée. Dans ce cadre, et uniquement durant le temps de l'absence de la secrétaire de mairie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal, peut nous réaliser chaque mois les travaux suivants :

- Traitement de la paie des personnels rémunérés par l'Etablissement ainsi que les indemnités des élus.

Ces travaux seront rémunérés sur les bases suivantes :

- Ouverture d'une fiche individuelle et annuelle	-	0 €
- Traitement de la paie (par mois et par paie)	-	10 €

Une convention sera établie entre le Centre de Gestion et la mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- D'inscrire les crédits au budget.

Après délibération, la proposition est approuvée par 17 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14/09/2022 sur le site internet de la commune [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr), qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 14/09/2022 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

